

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 25.02.2021**

**Date de convocation :** 22.02.2021

Conseillers en exercice : 10

**Présents :** 9 - **Votants :** 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Madame : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Procuration :** Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH.

La séance est ouverte à 18h30.

Aude SALVAT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 19.01.2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**I – A examiner :**

- 1°) SMMAR Mise en œuvre et révision des Plans Communaux de Sauvegarde.
- 2°) Multiservices dispositions face à la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- 3°) Plan de relance N°2 demandes de subvention.
- 4°) Examen et vote du compte de Gestion 2020.
- 5°) Vote du Compte Administratif 2020.
- 6°) Personnel communal Tableau des effectifs.
- 7°) Réévaluation des indices contrat contractuel.

**II - Questions diverses.**

- 1°) DIA parcelle cadastrée A56.
- 2°) Jardins communaux.
- 3°) Elections Régionales et Départementales.
- 4°) Broyage.
- 5°) Ecole Villasavary.
- 6°) Réseau territorial de l'Agence du Service Civique.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à examiner **8°) demande subventions mobilité et PMS.**

Accepté à l'unanimité.

#### **I – A examiner :**

##### **1°) Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.**

Le plan communal de sauvegarde est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier Départemental des risques Majeurs. Le SMMAR peut appuyer la commune pour la révision des Plans Communaux de Sauvegarde.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

##### **2°) Multiservices dispositions face à la crise sanitaire liée à la COVID-19.**

Madame Agnès BOISIER gérante du multiservice « L'instant pause – Ô petit Buc » a demandé, par courrier en date du 03 février 2021, l'exonération de la location de la licence IV jusqu'à la fin des restrictions imposées par l'Etat, étant donné que son exploitation est impossible depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de suspendre les loyers de location de la Licence IV à « L'instant pause – Ô petit Buc » jusqu'à la fin des restrictions liées à la COVID-19 imposées par l'Etat ne permettant pas l'exploitation de la Licence IV.

Il renonce aux loyers de la Licence IV à « L'instant pause – Ô petit Buc », des mois de juillet 2020 à février 2021, qui équivalent à la période où l'exploitation de la Licence IV n'a pu se faire ainsi qu'au loyer commercial du mois de novembre 2020 qui offre une compensation de 50% par l'Etat.

Le loyer commercial de « L'instant pause – Ô petit Buc » de Mars à Août 2021 sera de 100,00€.

L'impression de tous documents à la mairie relatifs à la communication liés à « L'instant pause – Ô petit Buc » moyennant la fourniture des feuilles est autorisée.

##### **3°) Plan de relance N°2 demandes de subvention.**

Deux demandes de subvention peuvent être déposées au titre de la DSIL concernant les projets de rénovation énergétique des bâtiments destinés à la location tel que la rénovation énergétique d'un appartement, huisseries, travaux d'isolation .... Deux projets ont été proposés, un pour les 2 Logements et la bibliothèque 37, place de l'école et l'autre pour les 3 Logements 10, rue de la Poste. Le montant total estimé est de 19 283,65 € HT

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

##### **4°) Examen et vote du compte de Gestion 2020.**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion dressés par M. Jean-Marc ESTREM, Trésorier de Castelnaudary.

**A l'unanimité le compte de gestion 2020 est approuvé.**

## 5°) Vote du Compte Administratif 2020.

La présidence est donnée à Monsieur Omar AïT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cédric LEMOINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE  (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	185 882,85	G	374 917,48
	Section d'investissement	B	150 031,18	H	323 962,04
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	251 585,97
	Report en section d'investissement (001)	D		J	23 395,43
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	335 914,03	= G+H+I+J	973 860,92
RESTES A REALISER  A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser A reporter en N+1	= E+F		=K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	185 882,85		626 503,45
	Section d'investissement	=B+D+F	150 031,18		347 357,47
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	335 914,03	=G+H+I+J+K+L	973 860,92

2- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 6°) Personnel communal Tableau des effectifs.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois ou non-permanents nécessaires au fonctionnement des services.

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		35 h/ hebdomadaires
Adjoint Administratif	C		1	19 h/ hebdomadaires
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint Technique	C	1		35 h/ hebdomadaires
Agent polyvalent	C		1	56 h/ mensuelles
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

## 7°) Réévaluation des indices contrat contractuel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), de nouvelles échelles indiciaires sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui ont pour conséquence une modification de la rémunération des agents contractuels, telle que prévue par la délibération de création du poste. Il appartient donc au Conseil Municipal de procéder aux modifications nécessaires de la délibération suite à la mise en œuvre du PPCR.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

## 8°) demande subventions mobilité et PMS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer deux dossiers de demande de subvention pour les projets suivants :

**Mobilité au service de la population du Lauragais** : La commune de Laurabuc souhaite mettre à disposition de ses habitants des moyens de mobilité écologique et répondant à une demande sociale et touristique. Un partenariat sous forme de convention est en cours entre la Commune de Laurabuc, l'association "la Roue qui Tourne", le Multiservice "Ô Petit Buc" ainsi que l'entreprise de mécanique à domicile "Yo secours".

L'achat d'un véhicule électrique sans permis à vocation sociale sera mis à disposition, par l'intermédiaire de "Ô Petit Buc" et "La Roue qui tourne", à ses habitants et stationner dans un local prévu à cet effet. Une borne électrique sera installée sur le domaine public et accessible à tous. L'information sur les services développés dans le cadre de la présente convention sera relayée.

**Le montant total estimé est de 147 020,38 € HT**

**Agrandissement du PMS** : Le multiservice propose actuellement des produits d'épicerie, pain, journaux, point internet, gaz, plat à emporter et repas sur place, soirées musicales. La commune loue la licence IV au multiservice qui lui permet de vendre des boissons alcoolisées. Le rôle économique et social de ce commerce, qui est l'unique sur la commune, est primordial pour les habitants de Laurabuc et également pour les communes voisines. Dans ce cadre, le local actuel n'est plus adapté aux services rendus. Afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'activité dans l'avenir, la commune de Laurabuc va acquérir le terrain d'une superficie de 168 m<sup>2</sup> jouxtant le multiservice, ce qui permettra l'agrandissement de la cuisine et de repenser l'organisation de l'existant.

**Le montant total estimé : 208 326,60 € HT**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

## **II - Questions diverses.**

### **1°) DIA parcelle cadastrée A56.**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 21/01/2021. Il s'agit de la parcelle cadastrée A56, parcelle qui jouxte le multiservice. Monsieur le Maire en accord avec les membres du conseil municipal va prendre un arrêté afin d'exercer le droit de préemption sur ce bien.

### **2°) Jardins communaux.**

Une réunion d'information sera organisée en Mars.

Des aménagements devant encore être réalisés sur la parcelle, la mise à disposition est estimée pour le mois d'Avril. Une convention est en cours de réalisation.

### **3°) Elections Régionales et Départementales.**

Les élections Régionales et Départementales auront lieu le 13 et 20 juin 2021. Pour l'organisation de ces deux scrutins, il convient de prendre des dispositions afin de respecter les directives pour protéger les électeurs en délocalisation du bureau de vote de la mairie à la salle polyvalente.

### **4°) Broyage.**

La commune de Laurabuc dispose d'un broyeur. La mise à disposition des habitants est à l'étude.

### **5°) Ecole Villasavary.**

Le regroupement Pédagogique inter-communal qui accueille entre autres les enfants de Laurabuc, est actuellement en danger. Le rectorat a annoncé la fermeture d'une classe à Villasavary. Le conseil municipal s'oppose à cette fermeture et souhaite vivement encourager les familles à inscrire leurs enfants au regroupement pédagogique de Villasavary.

### **6°) Réseau territorial de l'Agence du Service Civique.**

L'Etat a mis en place un dispositif qui permet, après agrément de la collectivité de proposer des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation de handicap), sans condition de diplôme. Cet engagement implique l'encadrement du jeune par un tuteur, une mission le mobilisant au moins 24 heures par semaine et lui ouvrant droit à une indemnité de 580 € nets par mois, dont 80% sont financés par l'Etat. Le conseil municipal réfléchit aux missions qui pourraient être confiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Les Conseillers,